

" CCE EXCEPTIONNEL "

" Présentation du plan d'adaptation du pôle CIB "

La Direction, représentée par MM. Alain PAPIASSE, Frédéric LAVENIR, Didier LEGRAND, Jean-François BOURREE, Jean-Luc BORDEYNE et Jean-Pierre ROBIN, a remis aux Élus du CCE le dossier d'information en vue d'une consultation sur le plan d'adaptation au sein du Pôle CIB accompagné des mesures sociales proposées.

M. PAPIASSE a effectué une présentation macro-économique de la situation, indiquant que celle-ci est générée en partie par la mise en application de Bâle 2,5 et Bâle 3.

Ceci se traduit par un projet de réduction d'effectif présenté comme suit :

Ligne de métier	France	Étranger	Total
Financements structurés*	116	202	318
Taux, changes et dérivés*	30	187	217
Dérivés sur actions et matières premières**	10	120	130
Métier conseil*	31	31	62
Couverture clientèle et management pays*	46	76	122
Fonctions support CIB*	140	407	547
Total	373	1023	1396

* Y compris les postes d'expatriés sur contrat France

** La plateforme parisienne ne sera pas impactée

Quelques points clefs :

- aucune réduction de salaire ne sera effectuée en cas de mobilité,
- aucun licenciement sec en France ne sera prononcé.
- Mise en place de formation adaptée,
- attribution d'une prime de déclaration rapide de volontariat.

Mise en place au sein de la RH Groupe, d'une cellule dédiée au suivi des salariés concernés par le plan d'adaptation.

Questions diverses :

FO a demandé si le CEPF et le CHS-CT (Comité d'Hygiène et de sécurité - Conditions de travail) dont dépendent les salariés seraient consultés.

⇒ M. LAVENIR répond oui.

FO a demandé si le projet présenté serait amendable.

⇒ M. LEGRAND répond oui, mais à la marge ...

Pour les salariés expatriés, **FO** a demandé que les indemnités de départ volontaire, liées au salaire fixe, soient calculées sur le salaire d'expatriation.

Dans le cadre du PSE 2008/2009, **FO** a rappelé que certains salariés volontaires au départ, n'ont pas pu bénéficier de la prime de déclaration rapide, car leur déclaration a d'abord été refusée puis par la suite, acceptée alors que le temps imparti était écoulé. **FO** a donc demandé qu'une règle soit clairement établie.

FO a demandé le détail des expatriés concernés par le plan d'adaptation.

Nous reviendrons très rapidement plus en détail sur ce dossier.

Les Élus FO restent à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations.

Nous sommes sur le Web !

Rendez-nous visite à l'adresse :

fobnpparibas.com
